

[Text]

The Department of Insurance Act in 1932 provided that the Department would be responsible for the administration of the Canadian and British Insurance Companies Act, the Civil Service Insurance Act, the Foreign Insurance Companies Act, the Loan Companies Act and the Trust Companies Act. Since that time, further duties have been added to the Department, mainly the administration of the Small Loans Act, the Co-operative Credit Associations Act, the Pension Benefits Standards Act, the Investment Companies Act and certain aspects of the Excise Tax Act relating to the taxation of insurance premiums.

In addition to the administration of specific Acts, the Department through its Actuarial Branch provides actuarial advice to other departments of the government and performs extensive actuarial services in the valuation of government insurance and pension programs. Examples of items under this head are the Canada Pension Plan, the Public Service Superannuation Act and matters relating to federal involvement in crop insurance plans. The Department also has obligations in connection with pension plans registered under the Income Tax Act.

Many other instances arise where the Department's services and advice are required by other departments in connection with matters that require actuarial and technical study and advice or that concern companies that are under the supervision of the Department.

The Department supervises all federally incorporated insurance companies, all insurance companies from outside Canada doing business in Canada, and by agreement with some provinces, the insurance companies incorporated therein.

At the end of 1973, there were 387 insurance companies registered with the Department and 42 fraternal benefit societies. Included in these figures were 141 Canadian companies, 52 British companies and 194 foreign companies. Of the fraternal benefit societies, 15 are Canadian and 27 are from the United States.

For fire and casualty insurance companies, the premium income earned in Canada for 1973 amounted to about \$2.5 billion and for life insurance companies in 1973 premium income in Canada amounted to about \$2.6 billion. Assets of Canadian life insurance companies at the end of 1973 amounted to \$20.0 billion and assets in Canada of British and foreign life insurance companies doing business in Canada amounted to \$4.7 billion.

There are 16 trust companies licensed under the Trust Companies Act and 15 mortgage loan companies and 2 mortgage investment companies licensed under the Loan Companies Act. We are currently processing 7 other applications for trust companies, 1 application for a mortgage loan company, and 5 applications for mortgage investment companies. Inquiries have been received from

[Interpretation]

La Loi de 1932 sur le Département des assurances stipulait que le Département serait chargé de l'application de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, la Loi sur les compagnies d'assurance étrangères, la Loi sur les sociétés de prêts et la Loi sur les compagnies fiduciaires. Depuis cette date, le Département a acquis d'autres fonctions qui comprennent surtout l'application de la Loi sur les petits prêts, la Loi sur les associations coopératives de crédit, la Loi sur les normes de prestations des pensions, la Loi sur les sociétés d'investissement, ainsi que certaines parties de la Loi sur la taxe d'accise qui concernent l'imposition sur les primes d'assurance.

Outre l'application de certaines lois, les fonctions remplies par le Département, par l'intermédiaire de son service d'actuaire, incluent l'offre de conseils d'ordre actuariel à d'autres ministères du gouvernement et il rend d'imposants services de même nature en rapport avec l'évaluation des programmes d'assurance et de pensions du gouvernement. Quelques exemples de services sous cette catégorie sont le Régime des pensions du Canada, la Loi sur la pension de la Fonction publique et certaines questions se rapportant à la participation du gouvernement fédéral en ce qui touche les programmes d'assurance sur les récoltes. Le Département a également certaines obligations relativement aux régimes de pensions qui sont inscrits en marge de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Il se présente plusieurs autres cas où les services et les conseils du Département sont requis par d'autres ministères en rapport avec des questions qui exigent des études et des conseils de caractère technique et actuariel ou qui intéressent des sociétés placées sous la surveillance du Département.

Le Département exerce une surveillance sur toutes les compagnies d'assurance qui sont érigées en corporations aux termes de lois fédérales, sur toutes les compagnies d'assurance étrangères qui font des affaires au Canada et avec l'accord de certaines provinces exerce une surveillance sur les compagnies d'assurance qui sont érigées en corporations aux termes de lois des dites provinces.

A la fin de 1973, 387 compagnies d'assurance se trouvaient inscrites auprès du Département, de même que 42 sociétés d'entraide. La liste incluait 141 compagnies canadiennes, 52 compagnies britanniques et 194 compagnies étrangères. Quinze des sociétés d'entraide sont canadiennes et 27 se trouvent aux États-Unis.

Pour les compagnies d'assurance contre le feu et les accidents, les revenus acquis provenant des primes au Canada en 1973 ont atteint à peu près 2.5 milliards de dollars et pour les compagnies d'assurance-vie en 1973 les revenus provenant des primes au Canada ont atteint à peu près 2.6 milliards de dollars. L'avoir des compagnies d'assurance-vie canadiennes à la fin de 1973 se chiffrait par 20.0 milliards de dollars tandis que les actifs des compagnies d'assurance-vie britanniques et étrangères faisant affaires au Canada atteignaient 4.7 milliards.

Seize sociétés de fiducie sont enregistrées en vertu de la Loi sur les compagnies fiduciaires, et quinze sociétés de prêts hypothécaires et deux compagnies de placements hypothécaires le sont en vertu de la Loi sur les sociétés de prêts. Nous sommes maintenant en train de traiter 7 autres demandes pour les sociétés de fiducie, une demande pour une société de prêts hypothécaires, et 5 demandes pour les